

Nouméa, le 18 novembre 2024

AVIS AUX OPERATEURS
Campagne d'attribution des quotas individuels d'importation
pour l'année 2025

La Direction des affaires économiques (DAE) informe les opérateurs de l'ouverture de la campagne annuelle d'attribution des quotas individuels d'importation pour l'année 2025 :

Du lundi 18 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 à 16h00
Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

La DAE rappelle aux opérateurs que les modalités d'attribution et de répartition des quotas sont définies par le code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (articles Lp. 413-17 à 413-18 et R. 413-7) qui dispose que :

- Le coefficient de performance utilisé pour attribuer les contingents annuels entre les opérateurs prend en compte l'utilisation des quotas octroyés l'année précédente. Il est donc important pour les opérateurs de restituer les quotas 2024 non utilisés et voués à ne pas l'être ;
- une entreprise ne peut être attributaire d'un quota individuel :
 - pour des produits de négoce n'entrant pas dans la définition de son activité principale ou secondaire,
 - si elle-même ou l'une des entreprises appartenant au même groupe est bénéficiaire de la mesure de régulation de marché concernée,
- un quota individuel ne peut être ni cédé, ni transmis à une autre entreprise et ne peut être sollicité pour le compte d'un tiers.

Le formulaire de demande d'attribution de quotas individuels pour l'année 2025 est disponible :

- **sur le site internet dédié aux régulations de marché : <https://regulation-de-marche.gouv.nc>**

Contact :

Direction des affaires économiques
Service du marché intérieur et des investissements (SMII)
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59
Courriel : quotas.dae@gouv.nc
